



COOPÉRER  
POUR  
ENTREPRENDRE

## **ELAN POUR LA CREATION D'UNE FEDERATION DE CAE**

*En vue d'un partage lors du Rassemblement des CAE du 3 juillet 2019*

Nous, Coopératives d'activité et d'emploi, affirmons aujourd'hui notre motivation pour participer à la création d'une fédération des CAE au sein de la Confédération générale des Scop.

### **Pourquoi ?**

- Parce que nous sommes parties intégrantes de la coopération de travail, à travers nos coopératives qui allient travail autonome et cadre collectif.
- Parce qu'unies, nous sommes plus fortes pour promouvoir l'exigence coopérative, l'émancipation par le travail et la sécurisation des parcours professionnels, comme alternatives à des formes de plus en plus précaires de travail et d'emploi.
- Parce que l'exercice de l'entrepreneuriat salarié en CAE enrichit la démarche entrepreneuriale en associant au travail autonome les synergies du collectif, en permettant une solidarité effective entre entrepreneurs et en instaurant un dialogue entre salariat et initiative économique.
- Parce qu'ensemble, nous misons sur l'intelligence collective pour continuer à développer des réponses innovantes aux transformations actuelles et à venir du travail, de l'économie et de la société.
- Parce que fédérées, nous nous dotons des moyens et leviers de visibilité et de développement à la hauteur de ces ambitions, à court comme à long terme.
- Parce qu'ainsi nous contribuons pleinement au développement des emplois coopératifs.

### **Comment ?**

- Une organisation gouvernée par et pour les CAE.
- Un socle d'action autour de quatre axes :
  - Le plaidoyer et la représentation, pour promouvoir les CAE, leurs innovations et l'entrepreneuriat salarié en coopérative.
  - L'expertise et l'appui juridique, pour sécuriser et renforcer nos coopératives.
  - La communication, pour développer fortement la notoriété des CAE et du régime d'entrepreneur salarié associé.
  - L'observatoire, pour mettre en lumière nos impacts, partager nos pratiques et nos innovations, alimenter la recherche et anticiper les mutations.
- Des synergies au sein du Mouvement et avec les organisations de CAE
  - Les expériences, savoir-faire et expertises de nos organisations sont indispensables pour démultiplier les leviers de développement de l'entrepreneuriat salarié et du travail coopératif.
  - Les complémentarités et mutualisations au service des CAE constituent une plus-value dans l'intérêt de toutes les parties prenantes.
  - Ces synergies s'appuient sur le dialogue et la régulation, dans le respect des périmètres d'action de chaque organisation.
- Une ouverture à d'autres acteurs et à toutes les formes existantes ou envisageables d'organisation collective et de créativité.

### **Au travers de la création de cette fédération, nous réaffirmons notre engagement coopératif :**

- Une coopérative adhérente à la fédération est adhérente à la Confédération, ainsi qu'à l'union régionale et aux autres fédérations de métiers dont elle pourrait dépendre (CAE spécialisées).
- Nous, Coopératives d'activité et d'emploi, nous engageons à apporter notre voix à l'élaboration, à la mise en œuvre et à la promotion du projet commun de la fédération des CAE.